

ZMEL DE BAGAUD TARIFICATION

A. Mode de calcul

Les valeurs d'encaissement par navire sont calculées sur la base d'une surface théorique obtenue en multipliant la longueur hors tout du navire, arrondie à l'entier le plus proche, par sa largeur hors tout, arrondie à l'entier le plus proche, laquelle est multipliée par le tarif de base ci-dessous.

B. Base tarifaire

Par délibération du Conseil d'administration, le tarif de base est fixé à 0,58 €/m² (montant TTC). Ce tarif est applicable à compter du 15 avril 2020.

Il est fixé un tarif de base nul (0 €/m²) appliqué dans le cas où le portail dématérialisé indiqué au E. nécessiterait une période de test.

C. Progressivité du barème de tarification

Le tarif de base indiqué au B. est applicable pour chacune des deux premières nuitées successives de présence du navire au sein de la ZMEL.

Dans le cas où le navire occuperait un des dispositifs d'amarrage de la ZMEL les nuits immédiatement suivantes, le tarif de base est multiplié :

- par deux, pour ce qui concerne la troisième nuitée ;
- par quatre, pour ce qui concerne la quatrième nuitée ;
- par huit, pour ce qui concerne la cinquième nuitée.

Le décompte du nombre de nuitées est réinitialisé dès lors que le navire n'occupe pas un des dispositifs d'amarrage de la ZMEL durant au moins une nuitée.

D. Régularisation pour défaut de paiement

Dans le cas d'une régularisation pour défaut de paiement, le montant normalement dû au titre du C est majoré de 100%.

E. Modalités d'inscription et de paiement

L'utilisation d'un dispositif d'amarrage de la ZMEL, la nuit de 18H00 à 8H00 heures locales, est soumise à inscription préalable obligatoire validée par le paiement intégral de la redevance calculée conformément aux dispositions ci-dessus. L'inscription et le paiement associé sont

réalisés « en ligne », à partir du portail dématérialisé mis à disposition par le gestionnaire de la ZMEL. L'inscription est définitive et non remboursable.

L'utilisation d'un dispositif d'amarrage en journée, de 8H00 à 18H00 heures locales, est libre et gratuite.

A Hyères, le 05/03/2020

Le directeur,



Marc DUNCOMBE

